Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 38 (1912)

Heft: 21

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On a employé 195 kg de liants pour la maçonnerie exécutée pendant le trimestre.

La maçonnerie exécutée dans le diagramme était, à la fin du trimestre, de 588 m³ de piédroits et de 545 m³ de calotte; la maçonnerie supplémentaire comprenait 195 m³ de piédroits et 225 m³ de calotte, ce qui représente le 33% de la maçonnerie du diagramme pour les piédroits et le 41% pour les calottes.

On a dû prendre ailleurs les matériaux de construction. Les pierres de taille sont tirées d'une carrière sise près de Longeau; comme il n'y a pas de ligne de service, on est obligé d'avoir recours à des voituriers pour le transport des pierres et il arrive souvent qu'on manque de matériaux sur les chantiers.

d) Ventilation du tunnel.

La conduite de ventilation d'un diamètre intérieur de 580 mm suit l'avancement à la distance d'environ 12 m; un ventilateur système Sulzer actionné par un électromoteur chasse 40 à 45 m³ d'air par minute dans le tunnel. La température de l'air au front d'attaque est de 14° C.

Conditions géologiques du tunnel de Granges.

I. Côté nord-Moutier.

La partie perforée jusqu'à la fin du trimestre (point km 0,520) se trouve dans des couches tertiaires, qui appartiennent à l'étage oligocène (molasse d'eau douce inférieure) et sont désignées sous le nom de delémontien.

La roche est formée principalement de marnes bigarrées, qui à la cassure paraissent le plus souvent compactes, mais ne tardent pas à se décomposer à l'air. Elles ont une couleur gris clair ou gris verdâtre, verte, rougeâtre, rouge foncé et brun foncé ou même noire. En certains endroits elles sont entremêlées de mica. La pression les divise en lamelles et produit des surfaces de dislocation luisantes, souvent très nombreuses. Leur dureté dépend de leur teneur en carbonate de chaux. Les marnes claires surtout ont souvent la consistance d'un calcaire d'eau douce marneux. Elles présentent, de la marne proprement dite au grès marneux, toutes les formes intermédiaires possibles. Lorsque l'argile en est éliminée, on a le grès dur, qui se rencontre moins fréquemment. Les grès contiennent, plus rarement que les marnes, (A suivre.) des rognons calciques et de la pyrite.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Séance du Comité central du 24 octobre 1912.

Admissions. Une demande est admise, une autre refoulée Le Comité central adresse des vœux pour son rétablissement à M. Jung architecte, à Winterthour, qui se retire de la Société pour raison de santé.

Cours de droit et de science économique. Il est pris acte que MM. Sulzer-Ziegler, H. Studer, Huber-Stockar et Grisberger ont accepté de faire partie de la commission d'organisation.

* Il est donné connaissance d'un rapport de la faculté concernant la culture commerciale et économique des fonctionnaires supérieurs. Le Comité central est invité à assister à une discussion avec les associations intéressées qui aura lieu le 23 novembre. La commission nommée par le Comité central se réunira prochainement.

Baufachausstellung Leipzig 1913. Une seule réponse, et négative, est parvenue au Comité concernant sa circulaire du 14 août. La direction de l'exposition a été informée qu'elle ne devait pas compter sur le concours de notre Société. On étudiera en temps utile s'il y a lieu d'organiser une visite à l'exposition.

Revision de la loi sur les brevets d'invention. La motion de la section de Schaffouse a été renvoyée à M. Huber-Stockar qui propose de ne pas y donner suite parce que les inconvénients signalés ne doivent pas être attribués exclusivement à la loi qui est en vigueur depuis peu de temps. La question paraît d'ailleurs être plutôt du ressort des associations industrielles. Le Comité adopte le point de vue de M. Huber mais se réserve de signaler aux autorités compétentes les cas exceptionnels.

Convention du Gothard. On discute longuement une proposition tendant à adresser à l'Assemblée fédérale un mémoire dans lequel certaines clauses de la convention seraient examinées. Une décision sera prise dans la prochaine séance.

Normes pour les travaux de fondation. On discute l'article sur la destruction de l'ouvrage sur lequel l'accord n'a pu se faire dans la conférence avec l'Association des entrepreneurs. Le Comité central décide de s'en tenir à sa rédaction.

Honoraires des ingénieurs. La sous-commission a élaboré des projets concernant les ingénieurs agronomes, ruraux, mécaniciens et électriciens. La préférence est donnée au tarif minimum et on décide de convoquer la commission; on s'informera directement si besoin est d'un tarif pour les ingénieurs topographes.

Office de placement. L'entente est faite avec la G. e. P. au sujet d'un office commun. La prochaine assemblée des délégués sera saisie de la question.

Normes pour les travaux de fondation. L'Union des villes attire l'attention sur les résolutions adoptées à son assemblée de Genève de concert avec la Gemeindeverwaltung. Le Comité central communiquera à son tour son projet à l'Union des villes et lui proposera de discuter la question.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur civil, 13 ans de pratique dans constructions métalliques et travaux hydrauliques, cherche emploi.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, à Lausanne.

En vue de la nouvelle édition de l'**Annuaire**, le Comité prie MM. les membres de l'Association de lui communiquer au plus tôt les modifications qu'ils désirent voir apporter à leur notice.